**Le 20 mai 2023**

**Destinataires**

- **Clubs du Regroupement**

- **Comités départementaux**

|  |
| --- |
|  |

**Objet : Appel à candidatures compétitions « Regroupement » 2023/2024**

|  |  |
| --- | --- |
|  **PJ :** | *Calendrier des compétitions 2023-2024 au niveau Regroupement**Cahier des charges* *Dossier de candidature* |

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les informations vous permettant de proposer votre candidature à une Compétition au niveau « Regroupement ».

Comme la saison passée, chaque action de Regroupement sera pilotée et placée sous la responsabilité de la région d’accueil de l’action.

Ainsi pour toute question, en **Région Centre-Val de Loire** votre référent sera **Josiane PIOFFET** (Vice-Présidente en charge des Pratiques compétitives) **j.pioffet@orange.fr**

Toutefois afin de conserver une cohérence et une coordination dynamique de nos actions vous communiquerez avec votre Comité Régional sur les actions de Regroupement en utilisant également l’adresse : **regroupement@ffgym.fr**

Afin de pouvoir finaliser et valider les lieux des compétitions, cet appel à candidature est adressé à l’ensemble des clubs du regroupement, sous couvert des comités régionaux, selon la procédure et l’échéancier suivant :

- L’ensemble des compétitions est ouvert à tous les clubs. Il n’y a pas de rotation et d’attribution préalable d’une compétition dans une région particulière. Cependant, l’étude des attributions se fera, autant que faire se peut, avec une recherche d’équilibre entre les territoires et les éventuels jumelages avec des candidatures de finales nationales envisagées.

- Retour des **intentions de candidatures par mail aux adresses :** **regroupement@ffgym.fr** **ET** **j.pioffet@orange.fr** dès que possible et **impérativement avant le 30 juin 2023** à l’aide de l’imprimé ci-joint.

*Compte tenu des échéances qui arrivent très vite, nous vous invitons à envoyer les intentions au plus vite* ***sans attendre******la constitution du dossier complet****.* A réception des intentions de candidatures, l’instruction de la candidature pourra débuter afin d’étudier la faisabilité technique et administrative en toute synergie avec les référents régionaux.

* Les dossiers complets portant les **avis obligatoires** des comités départementaux et régionaux ***devront être réceptionnés au plus tard le 10 juillet 2023, accompagnés du courrier de la ville ou collectivité attestant de la disponibilité des infrastructures concernées.***

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour plus de renseignements,

Nous vous prions de croire Madame la Présidente, Monsieur le Président en l’expression de nos sentiments les meilleurs.